



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration des représentant·es FSU au CSA académique

du mardi 26 novembre 2024

Les politiques menées depuis 7 ans sous la Présidence d'E. Macron ont considérablement asphyxié et démantelé les services publics, mis à mal les personnels dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader, contribué à nourrir la crise démocratique : suppressions de poste, fusions de services, fermetures de classe dans les écoles et les collèges... La baisse démographique a bon dos. Et le gouvernement Barnier, avec le soutien du RN, fait encore payer un lourd tribut à l'École publique laïque en annonçant sa volonté de supprimer 4 000 emplois d'enseignant·es dans le 1er et le 2d degrés à la rentrée 2025, au détriment des élèves, des personnels et d'une École qui traverse une crise profonde.

Ce gouvernement, sous couvert de prétendues contraintes budgétaires, poursuit son objectif de mise à mal de notre modèle social, à travers une nouvelle attaque frontale contre la Fonction publique et ses personnels qui pourtant, font vivre le service public au quotidien sans la reconnaissance qu'ils et elles méritent pourtant chaque jour. Notre académie n'est pas épargnée par ces mesures : Diminution de plus de 20% des IMP de coordonnateur de district en UNSS, 50% sur l'IMP référent numérique. Une annonce que les personnels ne peuvent accepter tant sur le fond que sur la forme.

Jours de carence, diminution de l'indemnisation de l'arrêt maladie, suppression de la GIPA, gel de la valeur du point d'indice et aucune nouvelle mesure salariale pour les personnels de l'Éducation nationale dans le budget 2025. Les fonctionnaires continuent de payer au prix fort la crise inflationniste et le décrochage du point d'indice de l'inflation. Et le gouvernement appauvrit les fonctionnaires par des mesures punitives. Tout cela accompagné d'une bonne dose de mépris et de provocation, à l'image des propos de G. Kasbarian, ministre de la Fonction publique, qui multiplie les contrevérités et le fonctionnaire bashing tout en félicitant E. Musk pour son entrée dans l'administration Trump : non, les personnels de l'Éducation nationale ne sont pas "absentéistes" ! Et n'en déplaise à Nicolas Sarkozy, ils ont même une charge de travail particulièrement lourde : selon une enquête du ministère, la moitié des enseignant·es travaille plus de 43h par semaine.

Passer de un à trois jours de carence, c'est faire payer toujours plus les agent·es malades (perte de 10% de la rémunération) ; c'est s'obstiner dans une mesure idéologique qui a mille fois montré ses limites (plusieurs rapports attestent que cela n'améliore en rien la présence effective des personnels) ; c'est pousser les agent·es à se rendre au travail malades, au risque de provoquer par la suite un arrêt plus long. Réduire les conditions d'indemnisation des périodes de maladie, en supprimant le maintien de la rémunération à taux plein les trois premiers mois et en le remplaçant par un taux de 90 %, est nuisible à l'intérêt général, car dégradant un peu plus encore l'attractivité des métiers de la Fonction publique et donc au final l'intérêt de toute la population. Cette réforme ne doit pas s'appliquer. La FSU réaffirme sa revendication d'abrogation de toute carence.

Le cap fixé par la nouvelle ministre, A. Genetet, s'inscrit dans le prolongement des politiques éducatives désastreuses menées par G. Attal, il conduit aujourd'hui à ce que l'École publique soit à un point de bascule, dans une crise structurelle profonde, asphyxiée par un manque de moyens, dénaturée par un empilement de réformes avec des personnels mal payés et méprisés qui font tenir à bout de bras un service public d'Éducation exsangue, accablée parfois, localement, par un management toxique.

L'annonce d'un Acte 2 du « Choc des savoirs », au mépris des réalités du terrain et des attentes des personnels, a pour unique but de sauver l'héritage de G. Attal plutôt que de préserver l'avenir de l'École publique. La mise en place de l'Acte 1 à la rentrée 2024 a nettement dégradé les conditions de travail des personnels sans que les apprentissages des élèves ne s'en trouvent améliorés. C'est même l'exact contraire tant les emplois du temps mis en barrettes et le passage incessant du groupe classe aux groupes de niveau pour les mathématiques et le français ont désorganisé les collèges depuis septembre. Une réforme qui engendre des organisations aussi

nombreuses que le nombre de collègues, entraînant une rupture d'égalité entre les élèves de collèges différents, de niveaux différents voire du même collège et du même niveau, les heures d'association sportive largement impactées entre midi et deux heures. La FSU continue d'exiger l'abrogation du « choc des savoirs ». L'avis du Conseil d'État qui sera rendu prochainement, suite au référé déposé par le SNES-FSU et par d'autres organisations syndicales, s'il confirme la position du rapporteur, marquera une étape importante pour toute la profession dans la lutte pour un collège de la réussite de toute la jeunesse, sans tri des élèves.

S'agissant du mouvement inter 2025, les syndicats de la FSU dénoncent l'entêtement du ministère à demander aux agent-es lié-es par un PACS de fournir une preuve d'imposition commune pour bénéficier cette année de la bonification de rapprochement de conjoint ou de mutation simultanée. Ce changement de règle de la part du ministère pénalisant et discriminant va placer nombre d'agent-es dans l'impossibilité de fournir la pièce demandée, les privant de bonifications relevant de priorités légales auxquelles ils et elles ont pourtant droit et dont certain-es ont pu bénéficier l'an passé. C'est la possibilité de muter qui est remise en cause, diminuant encore l'attractivité de nos métiers et affaiblissant encore le service public d'Éducation, alors que l'École joue un rôle central pour l'avenir de la jeunesse. Les syndicats de la FSU exigent du ministère qu'il renonce à cette mesure.

La poursuite de la réforme de la voie professionnelle à laquelle la FSU et ses syndicats s'opposent toujours s'inscrit dans la cadre de l'adaptation locale aux besoins des entreprises dont rien ne garantit la pérennité des besoins, formations non diplômantes ou « post diplôme » avec notamment les bac +1 ou les CS qui ne sont pas des diplômes de l'enseignement supérieur, mixité accentuée des publics sous statut scolaire et en apprentissage, le tout dans le cadre d'une évolution annuelle de 1/6e de la carte des formations professionnelles jusqu'en 2027 ! Il s'agit en effet d'orienter les élèves vers des filières professionnelles bien précises, les métiers dits d'avenir, mais avant tout « en tension », dont on sait par ailleurs que bon nombre d'entre eux ne sont pas attractifs car mal payés et avec de mauvaises conditions de travail. La diminution des horaires hebdomadaires en 2nde et 1ère bac professionnel ainsi que la réforme de la terminale Bac pro avec 4 semaines de PFMP supplémentaires et des examens avancés début mai entraînera une perte de 170h de cours sur le cursus qui prépare au bac pro. Loin de sécuriser les poursuites d'étude, cette réforme provoquera forcément une baisse du niveau des élèves et, à moins qu'une baguette magique ne remonte les notes, une baisse du taux de réussite au bac avec plus d'élèves absents aux deux épreuves esseulées de juin.

Les documents de travail de ce CSA Académique font état des projections de la démographie scolaire pour la rentrée 2025. Dans le 1er degré public, les quatre départements de l'académie perdraient des élèves dans des proportions sensiblement similaires : - 2,0 % pour l'Allier, - 1,7 % pour le Cantal, - 2,3 % pour la Haute-Loire et - 1,6 % pour le Puy-de-Dôme.

La baisse de la démographie scolaire se généralise dans notre académie et au-delà.

Il y aurait là une formidable opportunité à saisir pour remédier, en partie, aux difficultés de notre école publique et : baisser les effectifs dans les classes, améliorer le remplacement, renforcer ou rétablir les RASED, accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers et engager des moyens pour l'inclusion, remettre sur pied une formation continue ambitieuse, éviter la désertification scolaire des zones rurales, donner plus de temps aux directrices et directeurs d'école, améliorer la scolarisation des moins de 3 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette liste pourrait être allongée tant les défis auxquels doit répondre l'école sont aujourd'hui nombreux.

Aucune de ces ambitions ne sera envisagée puisque 3155 postes de professeurs des écoles seront supprimés dans le premier degré à la rentrée 2025. Faute de vouloir interroger la répartition des richesses à l'œuvre dans notre pays, l'école publique est, une fois de plus, vue comme une charge budgétaire qu'il faut alléger, considérablement. A contrario, nous pensons que l'école est un investissement sur l'avenir et qu'il faut sortir de cette logique comptable.

L'inquiétude n'a jamais été aussi forte dans les territoires les moins densément peuplés de notre académie. Cette inquiétude est double. A la crainte des populations et des élus de voir leur école affectée ou disparaître du territoire se cumule, pour nous, la question de l'avenir professionnel des collègues que nous représentons. Nos collègues professeurs, dans ces écoles rurales se savent tous, sans exception, sur un siège éjectable.

Dans le Cantal, par exemple, l'INSEE table sur une baisse annuelle durable de 2% des effectifs scolaires. Cette chute démographique pourrait même s'accélérer dans les prochaines années. Si le nombre de suppressions de postes continue d'être corrélé à l'évolution des effectifs scolarisés le Cantal, qui compte actuellement 680 postes

de PE, perdrait 90 postes à l'horizon 2030, 200 à l'horizon 2040, 300 à l'horizon 2050 ! 43% des postes de professeurs des écoles seraient supprimés d'ici 25 ans !

Dans le monde du travail, ces arbitrages portent un nom. Il s'agit, ni plus ni moins, d'un plan social. Dans le Cantal mais aussi dans les autres départements de l'académie, à très court terme, il n'y aura plus assez de supports pour recaser les PE titulaires même en fermant les vannes du recrutement. Cette perte sèche de supports se cumule à des départs en retraite moins nombreux et des mouvements inter-départementaux en nette diminution. L'équation risque d'être impossible à résoudre.

La mobilité intra-départementale est fortement impactée par les fermetures de postes. Les règles en vigueur dans les LDG ne sont plus adaptées à cette problématique qui va empirer. De plus en plus de collègues angoissent à l'approche des opérations et renoncent même à participer au mouvement, de crainte de devenir "le dernier arrivé" sur une école. Cette année, en Haute-Loire, une PE a été victime d'une fermeture de poste pour la 3ème fois et malheureusement, l'histoire pourrait bien se répéter lors de la prochaine carte scolaire.

Il est urgent de protéger les personnels qui n'ont pas à être les victimes répétées de ces sinistres arbitrages budgétaires. Il faut agir sur ce que nous avons encore en main : les règles de mutations intra départementales. Abandonner l'harmonisation et revenir à des règles prenant en compte les particularités locales est désormais indispensable.

Effectifs 2nd degré

On pourrait se satisfaire d'une prévision des effectifs toujours très proche de la réalité, cependant une très légère sous estimation des effectifs dans le second degré amène et amplifie des suppressions d'ETP comme nous le constatons chaque année. Depuis des années, c'est à une dégradation continue de l'encadrement des élèves qu'est soumise la communauté scolaire : hausse des effectifs par classe, suppression des heures de travail en petits groupes, aide aux élèves assurée en heures supplémentaires par les professeurs dont la charge de travail ne peut pourtant plus être alourdie... La forte diminution des pactes à cette rentrée signe l'échec du ministre Attal dans ce domaine. Nous demandons que les pactes qui ont disparu soient restitués sous forme de postes dans les collèges et lycées. La charte signée entre le rectorat et la région relative à la découverte des métiers en collège s'inscrit pleinement elle aussi dans le cadre de la réforme du collège à laquelle la FSU est opposée. Cette réforme développe la « découverte » des métiers dès la classe de 5ème au détriment du temps d'enseignement et de formation du futur citoyen. Qui peut croire un instant que les élèves sont capables, a fortiori dès la Cinquième, de distinguer de manière abstraite les différentes dimensions d'un métier et de les détacher de la personne qui exerce ce métier ? De même, les immersions en milieu professionnel ne trouvent leur sens que lorsque les élèves sont suffisamment mûres pour voir autre chose qu'un décor différent du collège dans cette expérience. Qui peut croire que l'information délivrée par des branches professionnelles ou la Région sur les métiers et l'insertion professionnelle dès la 5^e ne vise pas avant tout à pré orienter ces jeunes vers les métiers en tension à faible qualification via l'apprentissage. Concernant le rentrée 2025, et à rebours de la situation actuelle, ce quasi maintien des effectifs élèves doit être l'occasion pour les collèges et lycées de notre académie de retrouver des marges de manœuvres indispensables pour atténuer les difficultés scolaires qui s'accroissent d'année en année, en partie générées par la succession de réformes que subit le 2nd degré dans son ensemble.

Concernant l'évolution de la carte des formations professionnelles dans l'académie, on peut noter une augmentation relativement importante des places en CAP, une légère baisse des BacPro et des BTS. L'ouverture de nouveaux CAP ne doit pas se faire au détriment de places en BacPro, ce qui acterait un renoncement à l'élévation du niveau de qualification des élèves. La création de nouveaux CAP, particulièrement dans les services et en tertiaire, doit être l'occasion de réfléchir à la mixité des élèves, notamment des élèves à besoins éducatifs particuliers. La FSU demande la création d'un GT sur ce sujet avec une réflexion sur l'ouverture de nouveaux CAP. La FSU, rappelle son opposition à l'intervention de personnes extérieures pour l'enseignement comme le préconise la réforme de la voie professionnelle ainsi qu'à l'orientation forcée vers les filières qui peinent à recruter.

Concernant les AED et les AESH, ils et elles continuent d'être maintenu-es dans une précarité inacceptable. Rien sur une amélioration de leurs conditions de travail, rien sur la nécessité de créer un statut de catégorie B pour reconnaître le métier d'AESH, rien sur la nécessité d'augmenter leur salaire. Les 2 000 emplois d'AESH créés ne suffiront même pas à couvrir les démissions. Par contre, la crise du recrutement s'accroît avec un manque de moyens pour l'Ecole inclusive et toujours plus d'élèves notifié-es par la MDPH, non-accompagné-es ou accompagné-es partiellement dans les classes. Le nombre d'élèves en inclusion devrait être un critère à prendre

en compte pour les effectifs de classe : accueillir un·e ou plusieurs élèves en situation de handicap, parfois une majorité comme c'est le cas dans certains CAP, accompagné·es ou non, dans des classes à plus de 28 élèves ce n'est pas de l'inclusion c'est de la maltraitance pour tous les élèves, les AESH et les enseignant·es !

Concernant le point fusion des Greta, la FSU regrette qu'à aucun moment ne soit abordé la situation des personnels, leurs contrat et leurs nouvelles conditions de travail. En effet, la formation continue, seconde mission de l'Éducation Nationale, se trouve être assurée dans les Greta par des personnels très majoritairement détenteurs de contrats précaires. Les CDD en temps partiels font loi, accentuant la précarité des agents. Mis en concurrence lors d'appels d'offres de formations, les Greta imposent unilatéralement, hors procédures réglementaires des modifications contractuelles (réduction de quotité, lieu de rattachement administratif, ...), débouchant sur des procédures de licenciement voire des propositions de démission afin que cela coûte moins cher aux Greta. La FSU rappelle sa demande de contrats en CDI pour ces formateurs ainsi que la prise en compte réelle des temps de déplacement de ces personnels.

Conclusion :

Budget d'austérité, suppressions de postes, gel du point d'indice, suppression de la GIPA, inégalités femmes/hommes concernant les retraites, inégalités concernant les femmes et leurs enfants pour le calcul de la retraite entre le privé et le public, réformes régressives, mépris et provocations systématiques à l'encontre des agent·es de la Fonction publique et des enseignant·es en particulier. Les éventuelles promesses d'amélioration des conditions de travail ou de renforcement des politiques ne sont pas crédibles avec le budget d'austérité imposé par le gouvernement. C'est la raison pour laquelle, avec l'intersyndicale Fonction publique CGT, UNSA, Solidaires, CFDT, CFE-CGC, la FSU appelle à une grève massive le 5 décembre sur l'ensemble du territoire et à des suites rapides.